



## Divorce:mariage sous contrat:separation de biens

Par **PEPYTA**, le 17/11/2010 à 15:44

Bonjour,  
je suis mariée sous contrat depuis juin 1993.Nous avons construit notre demeure en 1991.Nous avons une fille née en 1989.En cas de divorce ai-je droit à la moitié de notre demeure etant donné que c'est un contrat de séparation de biens mais que j'ai contribué en travaillant à palier aux frais de logistiques( garderie,alimentation;habillement etc....)Merci de me renseigner